

Aide à l'investissement

Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Les demandes de subvention devront être déposées avant le 20 août 2010 !

Le PVE (Plan Végétal pour l'Environnement) est un dispositif d'aide aux investissements qui concourt à :

- Améliorer les pratiques phytosanitaires,
- Améliorer les pratiques de fertilisation,
- Limiter les risques d'érosion,
- Economiser l'énergie dans les serres,

- Réduction de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau.

Pour 2010, le taux de subvention varierait de 30 à 40 %. Les PAT (Plans d'Action Territorial) Gers Amont, Boulouze Save Lisloise Amont et la Gimone bénéficieraient d'une subvention de 40 % et le reste du département de 30 %. Les Jeunes Agriculteurs et les exploitants en-

gagés en agriculture biologique seraient bonifiés de 10 % supplémentaires.

Pour tous renseignements, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Maud VALLE-LAURENT au 05 62 61 77 13.